

POLLUTION DE L'AIR EN NOUVELLE-AQUITAINE

Quel bilan en 2017 ?

Chaque année, Atmo dresse le bilan de la qualité de l'air respiré par les Néo-Aquitain.e.s. L'édition 2017 confirme que l'exposition à la « pollution de tous les jours » est toujours problématique en terme de santé publique. Une note positive toutefois : les niveaux de plusieurs polluants réglementés diminuent sur les dernières années.

Cinq polluants dépassent les seuils réglementaires en 2017

Pollution chronique (= la « pollution de tous les jours ») : Atmo n'a constaté aucun dépassement des valeurs limites sur sa cinquantaine de sites de mesure en 2017. Seuls des objectifs de qualité relatifs à l'**ozone** et aux **particules fines PM2,5** ont été franchis.

Pollution aiguë (= les « pics » de pollution) : les concentrations de quatre polluants ont dépassé les seuils réglementaires relatifs aux épisodes de pollution :

- Le **dioxyde d'azote** a dépassé ponctuellement le seuil d'information et de recommandations (= seuil le plus bas du dispositif préfectoral d'alerte) sous l'influence du trafic automobile. Conformément à la réglementation, le dispositif préfectoral n'a pas été activé, chacun de ces pics n'étant pas représentatif d'une exposition globale de la population,
- Atmo a enregistré quelques dépassements du seuil d'information et de recommandations pour le **dioxyde de soufre**, sous l'influence de rejets polluants de la zone industrielle de Lacq (64). La procédure correspondante a été activée sur cinq journées,
- L'**ozone** a montré quelques dépassements du seuil d'information et de recommandations sur la métropole bordelaise. Deux jours de procédure d'alerte ont ainsi été enclenchés sur le département de la Gironde,
- Les **particules en suspension PM10** ont dépassé le seuil d'information et de recommandations sur l'ensemble des départements, voire le seuil d'alerte sur certains d'entre eux. La région a totalisé quinze jours de procédure d'information et de recommandations, dont six avec au moins un département concerné par une procédure d'alerte.

Ces épisodes de pollution ont conduit les autorités préfectorales à déclencher leur procédure pendant **21 jours** au total sur au moins un département de la région. La Gironde a été le département le plus fréquemment touché avec quatorze jours. A l'inverse, la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne n'ont connu que deux épisodes de pollution.

En Nouvelle-Aquitaine, l'exposition chronique aux particules fines PM2,5 et à l'ozone a un effet à long terme sur la santé.

Polluant	Respect des seuils réglementaires	
	Exposition chronique	Episodes de pollution
NO ₂	●	●
PM10	●	●
PM2,5	●	■
O ₃	●	●
SO ₂	●	●
CO	●	■
C ₆ H ₆	●	■
B(a)P	●	■
As	●	■
Cd	●	■
Ni	●	■
Pb	●	■

●	Non-respect d'au moins une valeur limite (exposition chronique) ou du seuil d'alerte (épisodes de pollution)
●	Non-respect d'au moins une valeur cible, valeur critique ou d'un objectif de qualité (exposition chronique) ou du seuil d'information / recommandations (épisodes de pollution)
●	Respect de l'ensemble des seuils réglementaires
■	Absence de valeur réglementaire relative aux épisodes de pollution pour ce polluant



Abonnez-vous aux alertes pollution
(e-mail et/ou SMS) sur notre site Web :

www.atmo-nouvelleaquitaine.org/abonnements

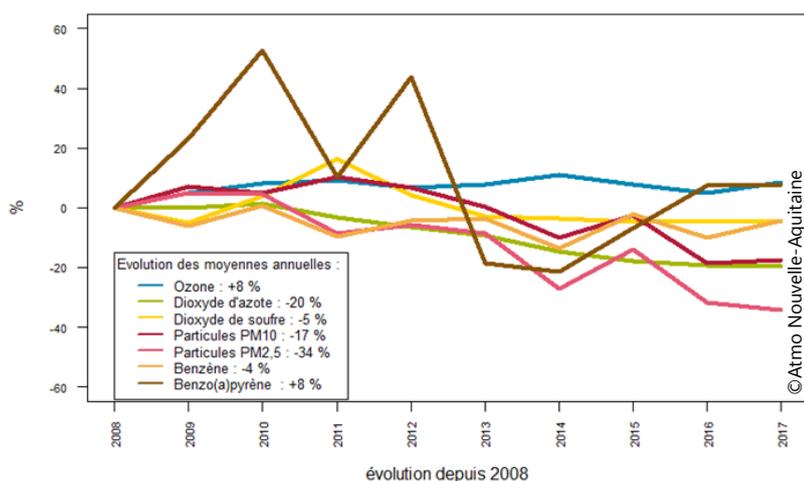


La qualité de l'air s'améliore, mais pas pour tous les polluants

Les concentrations moyennes en polluants dans l'air présentent des évolutions contrastées sur les dix dernières d'années :

- **Les moyennes annuelles en ozone augmentent** (+8% entre 2008 et 2017), de façon assez stable au fil des ans. Même si cette hausse ne s'accompagne pas d'une augmentation significative du nombre d'épisodes de pollution (deux toutefois en 2017), l'évolution de la fréquence de ces épisodes sera surveillée dans les années à venir,
- Les concentrations en benzo(a)pyrène montrent aussi une tendance à l'augmentation (+8% depuis 2008). Cette évolution est toutefois assez irrégulière, car soumise à l'influence des conditions climatiques (par ex., un hiver rigoureux entraîne une hausse des émissions dues au chauffage et des conditions météorologiques stables favorisent l'accumulation des polluants),
- Les teneurs en benzène et en dioxyde de soufre présentent une légère tendance à la baisse (respectivement -4% et -5% depuis 2008). Pour ces deux polluants, les niveaux moyens mesurés sont historiquement faibles. Dans le cas du dioxyde de soufre, cette diminution n'empêche pas de rencontrer ponctuellement des épisodes de pollution autour de quelques zones industrielles,
- Enfin, **plusieurs polluants (dioxyde d'azote, particules PM10 et PM2,5) ont connu une baisse significative, comprise entre -17% et -34% depuis 2008.** Cette diminution ne doit toutefois pas occulter le fait que des situations de « pics » sont enregistrées tous les ans (particules en suspension) ou ne sont pas encore à exclure (dioxyde d'azote).

Sur les dix dernières années, les polluants problématiques, hormis l'ozone, évoluent à la baisse en Nouvelle-Aquitaine.



Lexique

As : arsenic.
B(a)P : benzo(a)pyrène.
C₆H₆ : benzène.
Cd : cadmium.
CO : monoxyde de carbone.
Ni : nickel.
NO₂ : dioxyde d'azote.
O₃ : ozone.
Objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.
Pb : plomb.
PM10 : particules en suspension de diamètre inférieur à 10 µm.
PM2,5 : particules en suspension de diamètre inférieur à 2,5 µm.
Seuil d'alerte : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.
Seuil d'information et de recommandations : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaires l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions.
SO₂ : dioxyde de soufre.
Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.



EN SAVOIR +

Retrouvez le bilan complet de la qualité de l'air 2017 sur www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications

CONTACT PRESSE

Atmo Nouvelle-Aquitaine :
Christelle Bellanger
 communication@atmo-na.org
 Tél. : 09 71 04 62 02



Atmo vient aussi de publier son rapport d'activité 2017 sur :

www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications